

Les tarifs de l'assainissement

Tous les usagers du service payent une redevance assainissement en contrepartie du service rendu. Ils peuvent également, selon les cas, être redevables d'une Participation Financière à l'Assainissement Collectif (P.F.A.C) ou d'un Remboursement des Frais de Branchement (R.F.B).



Payer une redevance assainissement

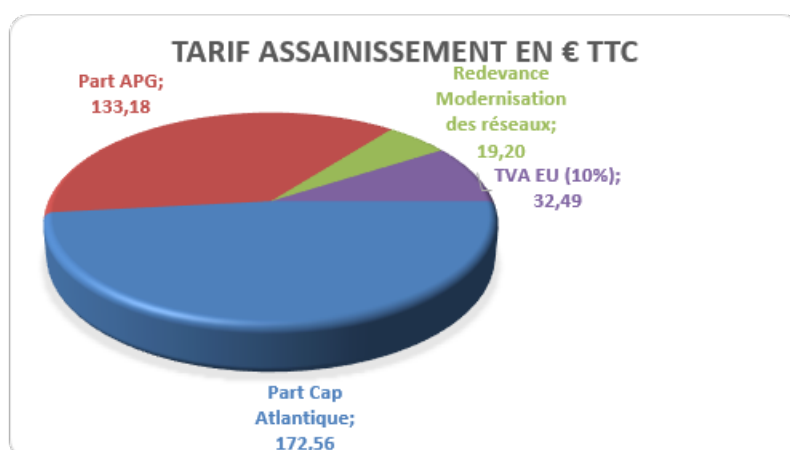
La redevance annuelle est calculée en fonction de votre consommation de m³ d'eau potable. **Elle est comprise dans votre facture d'eau.**

Elle est due par tous les usagers du service.



Lorsque CAP Atlantique réalise de nouveaux réseaux d'assainissement,
> les usagers qui n'y seraient pas raccordés dans un délai de 6 mois après la mise en service seront assujettis à un montant équivalent à celui qu'ils auraient acquitté s'ils avaient été raccordés. C'est ce que l'on appelle **l'équivalent redevance**.
> De plus, si l'utilisateur n'est toujours pas raccordé 2 ans après la mise en service du réseau, cet équivalent redevance sera **majoré** de 100%.

Comment se répartit le prix de l'assainissement ?



La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.)

La P.F.A.C. remplace depuis le 1^{er} juillet 2012 la Participation de Raccordement à l'Egout (PRE). Elle s'entend comme une **contribution au service public d'assainissement**. Elle est due par les propriétaires d'immeubles (à usage privé ou professionnel) rejetant des eaux usées et soumise à l'obligation de raccordement.

La P.F.A.C. s'applique aux projets de construction, d'extension, de démolition-reconstruction et de changement de destination. Depuis le 1^{er} juillet 2014, elle s'applique aussi en cas de raccordement à une nouvelle extension du réseau.

Le montant de la P.F.A.C. est déterminé sur la base de la surface réelle du bâti. Les tarifs sont définis par délibération de CAP Atlantique.

Par exemple, pour une habitation individuelle de moins de 120 m², le montant de la P.F.A.C. est égal à 1 441,76 €*. Le m² supplémentaire est facturé 10,95 €*.

**Tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2024 et actualisable annuellement.*



A savoir !

Si votre propriété est nouvellement desservie par le réseau collectif des eaux usées, l'application de la P.F.A.C. sera déterminée au regard de l'état de votre système d'assainissement non collectif.

Tarifs PFAC 2024

Tarifs PFAC - Année 2024

USAGERS ASSIMILÉS DOMESTIQUES	TARIFS EN €
Hôtel (chambre), camping (emplacement nu)	231
PRL camping emplacement mobil-home < 40 m2	455,03
PRL camping emplacement mobil-home, surface supplémentaire > 40 m2 (m2)	10,95
Autres types constructions (tranche 50 m2)	289,22
Extension (m2)	5,78
Démolition-reconstruction (m2)	5,78
Changement de destination locaux (m2)	5,78

USAGERS DOMESTIQUES	TARIFS EN €
Habitation individuelle < 120 m2	1441,76
habitation individuelle - surface supplémentaire > 120 m2 (m2)	10,95
Extension (m2)	10,95
Immeuble collectif (par pièce principale)	284,39
Démolition - reconstruction (m2)	10,95
Changement de destination de locaux (m2)	10,95
Parcelles privatives < 40 m2	455,03
Parcelles privatives - surface supplémentaire > 40m2 (m2)	10,95

Remboursement des Frais de Branchement (R.F.B.)

Lors de la construction d'un nouveau réseau d'assainissement collectif, CAP Atlantique peut **réaliser d'office** les parties des branchements situées sous la voie publique, jusque et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public.

Les propriétaires sont alors redevables d'une participation pour la réalisation de ce branchement dont les modalités et le montant sont fixés par délibération de CAP Atlantique. Pour l'année 2022, cette participation est forfaitaire pour les branchements standards et s'élève à 966,45 € HT (tarif révisable chaque année).

RFB - Année 2024

RFB	TARIFS EN €
RFB Hors taxes	1061,53
RFB TVA 10%	1167,69
RFB TVA 20%	1273,84



CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëllés
44503 La Baule-Escoublac Cedex

 02 51 75 06 80